DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-189

DON DE MATERIEL NAUTIQUE A L'ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 novembre 2016 et affichée le 30 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 DEC 2016

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi six décembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Bernard Robert 3ème adjoint (par Mme Karine Mounien), Mme Jasmine Béton 4ème adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint), M. Jean Hubert M'Simbona (par M. Alain Iafar), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), Mme Valèrie Auber (par M. Patrick Jardinot).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali (17h21).

Départ (s) en cours de séance : M. Henry Hippolyte (18h05), Mme Mikaëla Latra (18h46).

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2016-189

DON DE MATERIEL NAUTIQUE
A L'ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Politique culturelle, Sportive – Petite Enfance » en date du 28 novembre 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 6 décembre 2016 relatif au don de matériel nautique à l'association Base Nautique des Mascareignes (BNM) ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le don des deux bateaux « Zourite 5 » et « Zambas » à l'association Base Nautique des Mascareignes (BNM),

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT
97420 REUNION

Olivier HOARAU

DON DE MATERIEL NAUTIQUE
A L'ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Municipal le don de deux bateaux de plongée, baptisés « Zourite 5 « et « Zambas » à l'association Base Nautique des Mascareignes (BNM).

La Ville du Port a fait l'acquisition de « Zourite 5 » en 1998 et de « Zambas » en 2 000 pour des montants respectifs de 81 030,05 euros TTC (quatre vingt un mille trente euros et cinq centimes) et de 49 968,85 euros TTC (quarante neuf mille neuf cent soixante huit euros et quatre vingt cinq centimes).

Ces biens sont, à ce jour, totalement amortis avec une valeur nette comptable égale à zéro.

Ce matériel étant dédié à l'usage exclusif de l'association BNM, il est proposé que la Ville du Port puisse faire un don de ces deux bateaux de plongée à la BNM. Cette dernière sera alors exemptée de droits de navigation auprès de la Direction Régionale des Douanes du fait qu'elle soit reconnue école de plongée.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le don des deux bateaux « Zourite 5 » et « Zambas »
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction de l'Epanouissement Humain
Service des Sports